

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5024

présenté par
Mme Bergé, rapporteure thématique

ARTICLE 6

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« celui-ci transfèrent au président de cet établissement »

les mots :

« cet établissement transfèrent à son président ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.